

Trier davantage de déchets d'emballages industriels

L'industrie alimentaire participe à l'amélioration de la circularité des emballages industriels, notamment en triant encore plus de déchets d'emballages industriels.



Comment créer des
emballages plus
circulaires ?

Quel est notre objectif à l'horizon 2025 ?

Concrètement, nous voulons augmenter le nombre d'entreprises alimentaires qui trient, sur leur site, les déchets d'emballages industriels. Nous prenons en compte les producteurs de boissons et de produits alimentaires (codes NACE 11 et 12) qui :

- trient un type de matériau d'emballage sur leurs sites de production ;
- trient au moins deux matériaux d'emballage sur leurs sites de production.

Comment allons-nous réaliser cet objectif ?

Nous travaillons en partenariat avec Valipac, l'organisme de gestion des emballages industriels et nous mènerons une communication ciblée auprès des entreprises alimentaires en 2023. Outre la communication ciblée, nous veillerons également, en collaboration avec Valipac, à ce que leur système de prime incite davantage les nombreuses PME à appliquer un comportement de tri correct.

En partenariat d'une part avec Denuo et des entreprises de traitement et de recyclage des déchets, et d'autre part avec les intercommunales, nous examinons la possibilité de mener des actions spécifiques dans le secteur alimentaire.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En 2017, sur base des données rassemblées par Valipac, 32 % des entreprises alimentaires ont trié un seul matériau d'emballage et 24 % ont trié au moins deux matériaux. Pour l'année 2021, Valipac constate que le pourcentage d'entreprises alimentaires qui trient au moins un matériau a augmenté de 1 %. C'est surtout le pourcentage d'entreprises qui trient au moins 2 matériaux qui augmente (29%) tandis que les entreprises qui trient un seul matériau diminue (29%). L'année 2021 confirme la tendance à l'augmentation du tri. En 2022, 29 % des entreprises alimentaires triaient au moins un emballage et 32 % au moins deux emballages. Le pourcentage global passe de 55% à 61%.

Valipac dispose d'informations sur des entreprises qui font appel à des opérateurs privés. Toutefois, l'organisme ne tient pas compte des entreprises suivantes :

- Les entreprises qui font appel à des intercommunales pour la gestion de leurs déchets ;

- Les entreprises qui font appel à des collecteurs privés pour leurs déchets tout venant et à des intercommunales pour leurs déchets triés (principalement papier et carton).

Ces entreprises apparaissent dans la base de données de Valipac comme "non trieuses", alors qu'elles trient effectivement leurs déchets. Par conséquent, les chiffres de Valipac sont une sous-estimation de la réalité. Actuellement, il est impossible de disposer de données plus fiables sur le comportement de tri des entreprises.

Quelles sont nos actions concrètes en tant que secteur ?

- Fevia informe les entreprises sur les obligations légales en matière de tri des déchets industriels en plusieurs fractions.
- De nombreuses entreprises alimentaires trient déjà leurs déchets d'emballage en plusieurs flux.
- Grâce à un [système de primes](#) Valipac soutient des entreprises qui trient correctement leurs déchets industriels.

Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Des contacts préalables ont eu lieu avec Valipac et Denuo, pour ensemble définir une stratégie visant à augmenter le nombre d'entreprises alimentaires qui trient leurs déchets d'emballages.
- Valipac a débuté une analyse plus approfondie des données disponibles pour l'industrie alimentaire. Sur cette base, une stratégie de communication sera mise en place en 2024.